



# Caisse d'allocations familiales du var

#La Caf à vos côtés avec les Jeunes et les CFA





Caisse d'allocations  
familiales du var

# Bienvenue

L'offre de service de la CAF du Var  
destinée aux jeunes



Ce support vous est présenté  
par :

**Joëlle Zurletti**, chargée de  
marketing Relation de service

**Fabienne Baccino**, chargée de  
mission Relation de service





# Sommaire

- 01 LES AIDES SERVIES PAR LA CAF
- 02 LES DISPOSITIFS JEUNESSE DANS LE VAR
- 03 L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES
- 04 LES AIDES SPECIFIQUES DE LA CAF DU VAR





## APPRENTI POUR LA CAF ?

**Apprenti ?** Personne entre **16 et 29 ans** qui apprend un métier en suivant une formation à la fois dans une école ou un centre de formation et dans une entreprise.

Sur le site de la Caf du Var <https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-var>  
un **PARCOURS SPECIFIQUE** dédié « Etudiant et /ou apprenti »

- Faire une demande d'aide au logement
- Faire une demande de prime d'activité
- Faire une demande d'aide financière: aide à l'autonomie des jeunes, aide à la formation Bafa

Nous vous proposons aussi dans ce parcours ce qui existe chez nos partenaires dans le département.

### Besoin d'un accompagnement spécifique ?

Pour vous accompagner au mieux dans votre parcours de vie :



Nouvel allocataire



Etudiant et/ou apprenti



Travailleur indépendant



Séparation

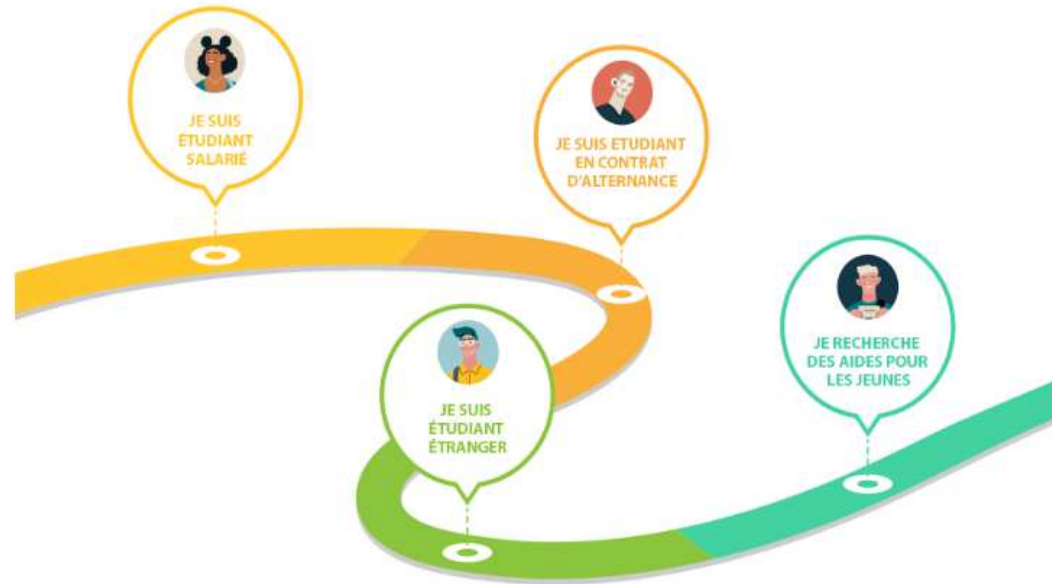




## LE PARCOURS « je suis étudiant et/ou apprenti »

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-var/offre-de-service/logement/je-suis-etudiant-etou-apprenti>

Pour connaître les aides et les dispositifs proposés par la Caf et ses partenaires, cliquez sur la situation directement dans l'image ci-dessous.





-01-

# LES AIDES DE LA CAF





## LES PRESTATIONS LEGALES dont les jeunes peuvent bénéficier

### Conditions

### Liens utiles

Allocation de rentrée scolaire (ARS)

les parents doivent déclarer en ligne que leurs enfants sont scolarisés

<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations>

Prime d'activité (PA)

plus de 18 ans étudiant salarié ou apprenti et revenu supérieur à 1047,55 €

Revenu de solidarité active (RSA)

- pas de condition d'âge si enceinte ou un enfant à charge
- 18 ET 25 sans enfant, avoir eu une activité à temps plein (ou l'équivalent) durant au moins 2 ans sur les 3 dernières années (3214h)

Aide au logement

varie selon la composition du foyer les revenus  
100% en ligne



depliant aide au logt etu

PAJE

soumise à condition de ressources :  
une **Prime à la Naissance (Pn)** versée en une seule fois au 7<sup>ème</sup> mois de grossesse  
**Prime à l'Adoption (Pa)** versée le mois d'arrivée de l'enfant dans le cadre d'un recueil en vue d'adoption ou d'une adoption.  
une **Allocation de Base (Ab)** destinée à l'entretien de l'enfant pendant les trois premières années suivant sa naissance ou son arrivée au sein de la famille en cas de recueil en vue d'adoption ou d'adoption





# AIDES AU LOGEMENT



depliant aide au logt etu

Pour bénéficier d'une aide au logement, les jeunes doivent passer par plusieurs étapes, à réaliser sur le site caf.fr. De la simulation à l'attente du premier versement, en passant par la demande... on vous éclaire sur cette procédure 100 % Web. [Première étape : faire une simulation en ligne](#). Avant d'entamer les démarches pour bénéficier d'une allocation, assurez-vous d'y avoir droit.

[Passez ensuite à la seconde phase : la demande de prestation](#).

Deux choix sont alors possibles: Créer un Compte ou déjà un Compte

**Puis suivez votre dossier avec l'appli « Caf – Mon Compte »**

Pour faire une demande de prestation, vous devez vous connecter ou créer un compte.

Créer un compte

[Créer](#)

Déjà un compte ?

[Se connecter](#)

OU

FranceConnect est la solution proposée par l'Etat pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

**LE CALCUL DE L'AIDE:** ce sont vos revenus des 12 derniers mois qui permettent de calculer votre aide au logement, et non plus ceux d'il y a 2 ans. Et pour mieux s'adapter à votre situation, votre droit sera actualisé tous les 3 mois.

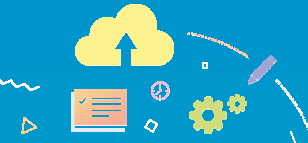
En pratique :

Votre aide au logement de janvier, février et mars 2021 sera calculée avec vos revenus de décembre 2019 à novembre 2020. Votre aide au logement d'avril, mai et juin 2021 sera calculée avec vos revenus de mars 2020 à février 2021.

Votre aide au logement	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	 Votre Caf recalcule	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
Païement	5 février	5 mars	5 avril			5 mai	5 juin
Ressources prises en compte	De décembre 2019 à novembre 2020				De mars 2020 à février 2021		
Montant	Même montant de l'aide pendant 3 mois				Même montant de l'aide pendant 3 mois		







Pouvez-vous préciser le statut des étudiants et les revenus pris en compte ?

## Caisse d'allocations familiales du Var

### Prise en compte des ressources pour les étudiants de moins de 28 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire :

Un forfait de ressources est appliqué sur le dossier, les ressources réelles de l'allocataire (DRM, N-1, N-2) ne sont pas retenues.

Les étudiants qui exercent une activité en parallèle de leurs études sont également concernés.

Si vous êtes boursier, n'oubliez pas de le déclarer à votre Caf directement via votre [Espace Mon Compte](#) ou sur l'application mobile Caf – Mon Compte.

### ✓ Prise en compte des ressources pour les étudiants de plus de 28 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire :

Les revenus réels seront pris en compte en fonction de la période de référence définie pour la réforme et selon les modalités explicitées préalablement.

### ✓ Prise en compte des ressources pour un couple avec un étudiant :

C'est la situation professionnelle de la personne *responsable du dossier* qui va déterminer les revenus qui seront considérés sur le dossier

- si le responsable du dossier est étudiant (- 28 ans) et conjoint autre activité => plafond étudiant retenu, les revenus réels du couple ne sont pas pris en compte
- si le responsable du dossier autre activité et conjoint étudiant (- 28 ans) => les revenus réels du couple seront retenus.

### ✓ Prise en compte des ressources si vous êtes alternant en contrat d'apprentissage:

Vous n'êtes pas considéré comme étudiant pour le calcul de votre aide au logement. Votre aide est désormais calculée sur vos ressources des 12 derniers mois. Seuls vos revenus d'apprentissage supérieurs à 18 760 € par an sont pris en compte dans le calcul de votre aide. Vous n'avez rien à faire, la Caf récupère automatiquement ces montants.

### ✓ Prise en compte des ressources si vous êtes alternant en contrat de professionnalisation:

Vous n'êtes pas considéré comme étudiant pour le calcul de votre aide au logement. Votre aide est désormais calculée avec vos ressources des 12 derniers mois. Seuls vos revenus mensuels de contrat de professionnalisation au-delà de 1678,95 € bruts sont pris en compte. Vous avez peut-être également droit à la Prime d'activité. La Caf récupère automatiquement vos revenus d'activité.





Caisse d'allocations  
familiales du var



Je suis apprenti ou en  
contrat de  
professionnalisation, ai-  
je droit au Rsa ?

Oui, si vous remplissez les conditions d'attribution du Rsa.  
Si vous avez plus de 18 ans et moins de 25 ans, vous devez aussi avoir travaillé 2 ans (soit 3 214 heures), avec ou sans interruption, dans les 3 ans qui précèdent votre demande. Si vous avez un enfant à charge ou à naître, ou si vous vivez en couple et que votre conjoint a plus de 25 ans, cette condition n'est pas nécessaire.

**Ne sont pas assimilées à des périodes d'activité :**

- les périodes d'indemnisation chômage,
  - les heures d'enseignement effectuées dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation,
  - les périodes de service civique,
  - les périodes de stage de formation professionnelle.
- > Vous pouvez estimer votre droit au Rsa sur [caf.fr](http://caf.fr) dans l'Espace [Mon Compte](#) si vous êtes allocataire ou [Aides et démarches](#) > [Mes démarches](#), dans le cas contraire. Pour vous connecter à Mon Compte, munissez-vous de votre **numéro de sécurité sociale et de votre mot de passe**.





**Caisse d'allocations familiales du var**

Je suis travailleur saisonnier, ai-je droit au Rsa ?

La prime d'activité est-elle cumulable avec le Rsa ?





Vous devez remplir les conditions générales d'ouverture de droit au Rsa.  
 Vous devez également justifier d'un revenu personnel\* pour l'année civile précédant l'ouverture de droit (exemple : l'année 2021 pour une ouverture de droit en septembre 2022).  
 Ce revenu doit être inférieur à 12 fois le montant forfaitaire mensuel applicable au foyer à la date du 1er janvier précédant l'ouverture de droit ou le début de l'activité saisonnière (le 1er janvier 2021 dans notre exemple).

\* Revenu net catégoriel, déduction faite, le cas échéant, des pensions alimentaires versées et de l'abattement personne âgée invalide.

La Prime d'activité a pour objet d'inciter les travailleurs aux ressources modestes à l'exercice ou à la reprise d'une activité professionnelle. Sous certaines conditions et en fonction de vos ressources, le Rsa peut être cumulé avec la Prime d'activité.

> **Pour en savoir plus**, consultez la fiche sur le [Revenu de solidarité active](#).

Si vous bénéficiez déjà du Rsa et que vous remplissez les conditions de ressources, le droit à la Prime d'activité est calculé automatiquement.





# LES PRESTATIONS LEGALES dont les jeunes peuvent bénéficier

Les jeunes peuvent faire des simulations pour connaître le montants de leurs droits sur le caf.fr. Si les jeunes font une demande de prestations à titre personnel, ce sont leurs revenus que nous prenons en compte. Le rattachement au foyer fiscal est indépendant.

## Liens utiles :

<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/mes-demarches>

<https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur/accueil>

caf.fr



## Pour commencer, faites une simulation

Sélectionnez l'aide qui vous intéresse :



JE NAI PAS BESOIN D'UNE SIMULATION



## Faites une demande de prestation en ligne

Choisissez le type d'aide dont vous avez besoin :



 Pour les allocataires, grâce à votre compte, nous réutilisons vos données déjà saisies



# LE PARCOURS NAISSANCE

## Pour les jeunes parents qui attendent un enfant

**Lorsque la grossesse est confirmée, les jeunes parents doivent effectuer certaines démarches avant et après la naissance de leur enfant.**

Pour aider chaque parent dans les démarches liées à l'arrivée d'un enfant, la branche Famille a coordonné avec ses partenaires (CNAM, Pôle emploi, CCMSA) la création d'un parcours interbranche naissance sur le « Portail national des droits sociaux ».

Organisé de façon chronologique du 3ème mois de grossesse aux 3 ans de l'enfant, le site permet à un seul endroit d'accéder à :

- des informations pratiques et actualisées régulièrement ;
- des explications sur les démarches à effectuer en fonction de la situation du parent ou futur parent;
- des liens vers des professionnels et des services : Protection maternelle infantile (Pmi), spécialistes de l'enfant, recherche d'une crèche ou d'une assistante maternelle sur le site monenfant.fr, etc.

SOMMAIRE

- Pendant la grossesse
  - 3ème mois
  - 4ème mois
  - 5ème mois
  - 6ème mois
  - 7ème et 8ème mois
  - 9ème mois
- Après la naissance
  - jusqu'au 3 mois de l'enfant
  - de 4 mois à 3 ans

VOUS VIVEZ SEUL(E) ?

> Informez-vous sur vos droits

VOS ORGANISMES

Assurance maladie	Allocations familiales
-------------------	------------------------

> Modifier ces choix



**Lien utile:**

<https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/vos-evenements-de-vie/parcours-naissance>





# L'OFFRE DE LA CAF DU VAR Pour les jeunes parents

Les parents peuvent retrouver l'intégralité de l'offre de service de la CAF du Var à destination des parents sur la page dédiée du caf.fr « Je deviens parent ».

The screenshot shows the 'Je deviens parent' page on the CAF du Var website. It features a navigation menu with 'VIE PERSONNELLE' selected, and a sub-menu with 'Je deviens parent' highlighted. Below the title, there is a photo of a pregnant woman holding a teddy bear. A short introductory text explains the page's purpose. There are two main sections: 'Vos droits' and 'Les aides financières aux familles', both with dropdown arrows. A section titled 'Besoin d'accompagnement et de soutien' contains four dropdown menus: 'Grossesse', 'Naissance', 'Modes de garde', and 'Relation parent-enfant'. At the bottom, there are three columns: '+ d'infos' (with a link 'Besoin d'informations de conseils?'), 'Nos vidéos' (with links for 'Le calendrier de grossesse', 'Idées reçues sur l'accouchement', and 'La Paje'), and 'Des livrets d'information' (with links for 'Les 1000 premiers jours', 'J'adapte mon prélèvement à la source', and 'Le guide des aides aux familles').

Au sommaire :

- Les droits
- Les aides financières de la CAF du Var
- Les informations et conseils en cas de besoin d'un accompagnement et de soutien

Lien utile :

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-var/offre-de-service/vie-personnelle/je-deviens-parent>

→ le Guide de la parentalité de la CAF du Var

Vous trouverez dans ce [guide](#), une synthèse de toutes les actions mises en place en faveur du soutien aux parents qu'elles soient déjà en place, à améliorer ou encore à construire.

Lien utile :

[https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/831/2022%20Guide%20parentalit%C3%A9/Gui](https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/831/2022%20Guide%20parentalit%C3%A9/Guide%20parentalit%C3%A9.pdf)





-02-

## LES DISPOSITIFS JEUNESSE DANS LE VAR





## DECLIC JEUNES 83

### L'application pour les jeunes de 14 à 25 ans

#### L'application pensée par les jeunes, pour les jeunes !

L'application DECLIC JEUNES 83 centralise toutes les informations susceptibles d'aider les jeunes dans leur parcours de vie, de faciliter leur insertion sociale et professionnelle et de rompre leur isolement, notamment en milieu rural. Les jeunes ont ainsi accès à tout moment à une primo-information centralisée et cohérente, permettant des liens sur les informations de référence déjà présentes sur de nombreux sites où l'information est plus détaillée.

Les informations sélectionnées (structures d'accompagnement, sites internet ressources, dispositifs, aides ...) sont territorialisées et géolocalisées, pour permettre aux jeunes de repérer les ressources autour de leur bassin de vie.

Pour faciliter la recherche elles sont organisées autour de 8 rubriques :

- l'orientation et la formation
- l'emploi et les stages
- le logement
- la santé et la sexualité
- la mobilité /
- la vie quotidienne /
- l'investissement /
- les bons plans et actus à partager...



L'application DECLIC JEUNES 83  
a été financée par la Caf du Var et  
développée par MODE 83







## LES POINTS ACCUEIL ECOUTE JEUNES (PAEJ)

Les PAEJ s'adressent « **en priorité aux adolescents et jeunes majeurs de 12 à 25 ans rencontrant des difficultés : conflits familiaux, échec scolaire, violences, délinquances, consommation de produits psychoactifs, ...** » .

Ces structures accueillent de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle, sans rendez vous, seul ou en groupe jeunes et/ou parents souhaitant recevoir un appui, un conseil, une orientation, des lors qu'ils rencontrent une difficulté concernant la santé de façon la plus large : mal être, souffrance, dévalorisation, échec, attitude conflictuelle, difficultés scolaires ou relationnelles, conduites de rupture, violentes ou dépendantes, décrochage social, scolaire.

Cet accueil est subsidiaire aux dispositifs existants et de droit commun et n'offre pas de soin.

### →PAEJ dans le Var :

- Association de Prévention et d'Aide à l'Insertion (APEA) sur La Seyne
- Initiatives Solidaires Azuréennes (ISA) sur Hyères
- La Ligue varoise de prévention siège à Toulon <https://www.fol83.laligue.org/ligue-varoise-de-prevention>
- La Maison des ados sur Toulon <http://www.mda83.org/>

Une volonté de mise en réseau au niveau  
départemental, régional et national





## Appel à Projets jeunes

*Quand les jeunes ont des idées pour leurs villes et villages, la MSA les encourage !*

**Culture, solidarité, lutte contre les discriminations, citoyenneté, prévention santé, environnement, promotion de l'agriculture...**

*Le concours est ouvert à toutes vos idées et à la générosité ! Les critères de sélection: l'implication des jeunes, l'impact du projet sur le territoire, la solidarité et la citoyenneté, l'originalité et la qualité du projet.*

**Vous êtes un groupe de jeunes entre 13 et 22 ans, résidant dans un territoire rural et porteurs d'un projet solidaire ou local ?** La MSA peut vous accompagner et vous aider à réaliser votre projet en vous attribuant une bourse pouvant aller jusqu'à 5 000 € (cumul des bourses locales et nationales). Les premiers projets lauréats pourront participer au concours national et s'ils sont retenus, participer au Salon International de l'Agriculture de Paris !

**Comment participer au concours « Appel à Projets Jeunes MSA » ?**

Le [dossier de candidature disponible sur ce lien](#) doit être envoyé au plus tard le 1er décembre 2023 à :

[appelprojets.blf@provence-azur.msa.fr](mailto:appelprojets.blf@provence-azur.msa.fr) et [msapa.actionsociale@gmail.com](mailto:msapa.actionsociale@gmail.com)

Plus d'infos : <https://provenceazur.msa.fr/lfy/web/msa-provence-azur/evenements/api>

N'hésitez pas à demander conseil au correspondant projets jeunes de votre MSA :

Pour le Var : **Marie Tireau** 04.94.69.68.88 [tireau.marie@provence-azur.msa.fr](mailto:tireau.marie@provence-azur.msa.fr) et [appelprojets.blf@provence-azur.msa.fr](mailto:appelprojets.blf@provence-azur.msa.fr)





-03-

# L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES





## LE DISPOSITIF AVIP

### Pour les jeunes parents en réinsertion professionnelle

**Les crèches à vocation d'insertion professionnelle réservent des places aux jeunes enfants (*de 0 à 3 ans*) de parents en situation de recherche d'emploi.**

Afin de soutenir activement les parents engagés dans une recherche d'emploi et de lever les freins d'accès au marché du travail, les crèches à vocation d'insertion professionnelle proposent aux parents de jeunes enfants demandeurs d'emploi et/ou en reprise d'emploi, des places d'accueil qui leur sont réservées. Elles leur permettent également de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel.

Lien utile pour trouver ces moyens de garde :

<https://monenfant.fr/web/guest/insertion-professionnelle-et-mode-d-accueil-de-nouvelles-solutions>

Plus d'infos sur le site du gouvernement <https://travail-emploi.gouv.fr/archives/archives-courantes/article/les-creches-a-vocation-d-insertion-professionnelle-vip-en-quoi-cela-consiste>





## LA BOURSE AU PROJET

### Ose tes Idées



**Le dispositif « Ose tes idées » est un dispositif de soutien financier des projets de jeunes (11 à 25 ans). Il permet d'attribuer des bourses pouvant aller jusqu'à 1500 euros !**

- Bourse au projets destinée aux 11/25 ans, seuls ou en groupe.
- Pas de calendrier, les jeunes peuvent proposer des projets toute l'année, le jury se réunit au besoin lorsqu'il y a des projets.
- Les actions doivent être d'utilité sociale ou d'intérêt général, tournées vers les autres.
- Possibilité d'accueillir une intervention d'écriture de projets de jeunes.



#### →JURY:

Les bourses sont attribuées lors d'une présentation du projet par le(s) jeunes devant un jury composé des membres organisateurs (CAF, SDJES, Ligue de l'Enseignement FOL83) et de directeurs de structures de jeunesse

**Ce dispositif est financé par l'Etat (SDJES) et la CAF du Var, et animé par la Ligue de l'Enseignement - FOL du VAR**

Liens utiles :

<https://www.fol83laligue.org/initiatives-jeunes/ose-tes-idees>





## D-PASS TON HANDICAP

### Pour les jeunes confrontés à un handicap

La CAF du Var et la Maison Sport Santé 83, portée par le Comité Départemental Olympique et Sportif, s'associent pour **favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans le Var via le dispositif D-PASS ton handicap !**

#### Les destinataires:

Le dispositif est destiné aux enfants et adultes bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah).

#### Qu'est-ce que "D-PASS ton handicap !" ?

- Un accompagnement individualisé pour débiter ou reprendre une activité physique ou sportive quel que soit son handicap
- Un guichet unique pour informer et conseiller les personnes en situation de handicap.
- Un programme gratuit de reprise composé d'un bilan de forme et motivationnel, de 5 séances de remise en forme avant l'inscription dans une association sportive.
- Une orientation vers des activités et associations accessibles selon les handicaps en prenant en compte les envies des bénéficiaires.
- Une aide financière de 200 euros pour les frais d'adhésion et/ou la licence à une activité sportive.



#### Liens utiles :

Les personnes éligibles prennent contact directement avec la Maison Sport Santé 83 au 04 94 46 01 92 ou par email à [acdoss@cdos83.fr](mailto:acdoss@cdos83.fr).





-04-

## LES AIDES SPECIFIQUES DE LA CAF DU VAR





## L'AIDE A L'AUTONOMIE DES JEUNES

L'aide à l'autonomie des jeunes a pour but de favoriser le parcours des jeunes dans leurs projets professionnels et d'insertion impliquant un départ du foyer parental dans le cadre d'un accompagnement social (institutionnel ou associatif).

### Quelles sont les conditions d'attribution ?

- avoir entre 16 et 25 ans menant des projets de formation, d'insertion professionnelle.
- avoir un quotient familial de inférieur ou égal à 1000 euros, le mois de la demande.

La demande d'aide doit être réalisée dans le cadre d'un **accompagnement par un travailleur social institutionnel ou associatif** (Conseil Départemental, CCAS, associations, Missions Locales, etc.).

Le dépliant ici



Elle peut être mobilisée pour tous frais liés à :

- de la formation si celle-ci n'est pas financée par Pôle Emploi (surveillant de baignade),
- des déplacements si ceux-ci ne sont pas financés par Pôle Emploi et en complémentarité des éventuelles aides du Conseil Régional,
- l'équipement du logement.

Liens utiles :

[aide à l'autonomie des jeunes](#)

Le montant et la nature de l'aide (subvention/ allocation/prêt) de l'aide sont décidés par la Caf après l'étude du rapport social, des ressources du jeune et du projet.  
Le montant plafond est de 2 000 €.







## LES AIDES AUX PARENTS POUR LES JEUNES

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caf du Var attribue des aides financières individuelles aux familles. Elles ont une visée préventive et sont complémentaires des prestations légales versées par la Caf et des aides de droits commun versées par l'ensemble des partenaires intervenant en soutien des familles.

### Les aides aux parents :

- > l'aide aux naissances multiples
- > l'aide au départ en vacances en famille
- > l'aide au départ en vacances avec un enfant en situation de handicap
- > l'aide à la parentalité et à l'équilibre du foyer
- > les aides "coup de pouce"
- > l'aide aux familles endeuillées
- > le prêt équipement mobilier et ménager ou déménagement
- > la prime déménagement (aide nationale)
- > le prêt à l'amélioration de l'habitat (aide nationale)

### Les aides aux jeunes :

- > l'aide aux activités culturelles et artistiques
- > l'aide pour les études supérieures
- > l'aide à la formation Bafa
- > l'aide nationale à la formation Bafa
- > l'aide à l'autonomie des jeunes

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le Guide des aides aux familles



Liens utiles : [Allocataires](#)>[Ma Caf](#)>[VIE PERSONNELLE](#)>  
[le guide des aides aux familles](#)





## AIDES FINANCIERES FORMATION BAFA

Le Bafa est le **brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centre de vacances et de loisirs** (décret n°87 du 26 août 1987, arrêté du 26 mars 1993, modifié par l'arrêté du 26 mai 1993). Ce n'est **pas un diplôme professionnel**, mais il est **obligatoire** pour encadrer, de façon occasionnelle, des enfants ou des adolescents qui fréquentent les centres de vacances et de loisirs. Une partie de cette formation peut être financée par la Caf:

### Les bénéficiaires:

Les personnes ayant au moins 16 ans au 1er jour de la formation générale et résidant dans le département du Var au moment de la session d'approfondissement. **Cette aide peut être attribuée aux membres d'une famille non allocataire de la Caf.**

### Les imprimés à nous renvoyer:

Vous devez compléter les 2 dossiers de "demande d'aide à la formation - session d'approfondissement ou de qualification " et fournir les pièces complémentaires indiquées sur les dossiers : [Demande d'aide nationale](#)

L'imprimé de demande d'aide CERFA doit être obligatoirement complété par les organismes.



### Les démarches:

Nous vous invitons à nous retourner les imprimés ci-dessous dûment remplis et signés à l'adresse suivante :

SERVICE AFAS  
CAF DU VAR  
BP 1405  
83056 TOULON CEDEX





## AIDE A LA FORMATION Bafa

### Aide à la formation Bafa

L'aide a pour but d'aider les jeunes à s'engager dans une première formation qualifiante et développer l'offre d'accueil en favorisant la formation d'animateurs de centre de vacances et de loisirs.



#### Pour qui ?

Parents allocataires ou ex-allocaires et stagiaires



#### Quel montant ?

400 € par stagiaire ([aide nationale](#) comprise)



#### Quelles conditions ?

Un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 € le mois de la demande

### A SAVOIR !

#### *D'autres aides aussi disponibles:*

**Les aides du département** : prime à la réussite 150 €

<https://www.var.fr/varjeunesse-aides>

**Les aides de la région** : 3ème module Bafa 150€

<https://www.maregionsud.fr/se-former/aide-au-bafa-brevet-daptitude-aux-fonctions-danimateur.html>

**Les aides de l'État** : une aide exceptionnelle de 200€

<https://jeunes.gouv.fr/Une-aide-exceptionnelle-de-200>

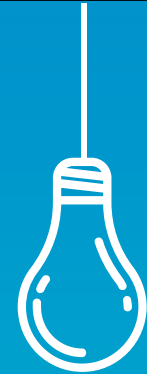
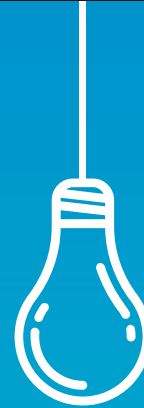
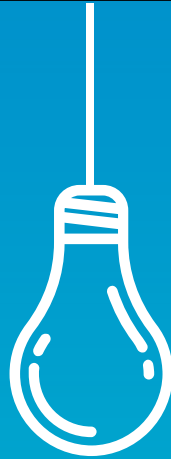
#### Liens utiles :

[Aide à la formation Bafa](#)



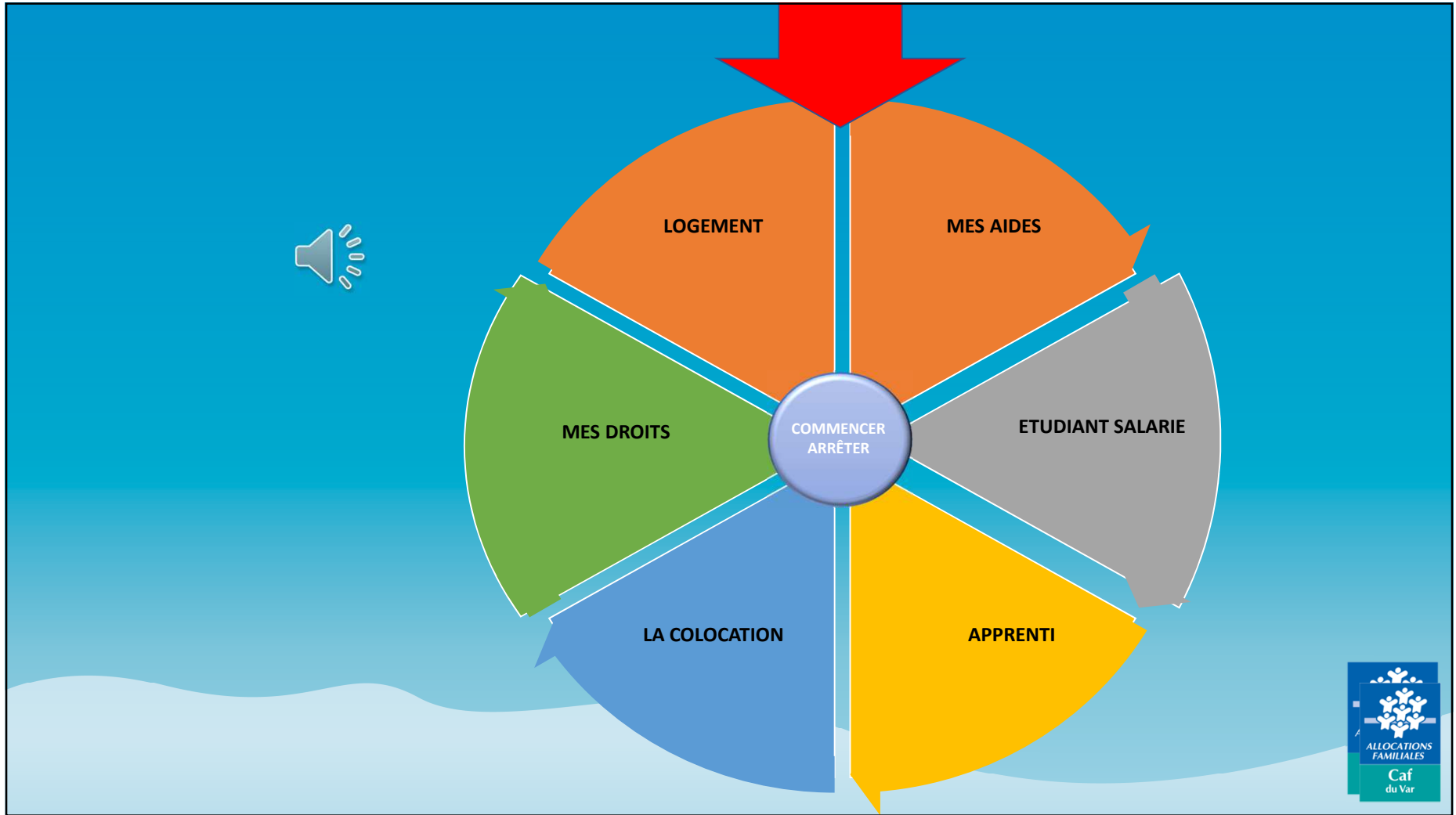


Caisse d'allocations  
familiales du var



Vous avez  
des questions ?







Caisse d'allocations  
familiales du var

Merci  
pour votre participation



Retrouvez très prochainement  
sur les pages du **caf.fr** :

- l'enregistrement du webinaire,
- l'ensemble des supports qui vous ont été présentés.

RDV sur [var.caf.fr](https://var.caf.fr)

